

## Taux de participation financière du SYANE

### Réseaux électriques

<b>Renforcement de réseaux aériens ou souterrains</b> (communes rurales)	65 %
<b>Extension de réseaux</b>	40 %
<b>Electrification des écarts</b>	SYANE : 40 % Commune : 20 % Bénéficiaire(s) : 40 %
<b>Dissimulation</b> (communes rurales et urbaines)	Communes rurales 1 <sup>er</sup> tiers et communes urbaines : 40 % Communes rurales 2 <sup>ème</sup> tiers : 50 % Communes rurales 3 <sup>ème</sup> tiers : 60 %
<b>Sécurisation du réseau basse tension</b> (dans le cadre du Plan de sécurisation "fils nus de faible section")	85 % (communes rurales) 65% (communes urbaines)  <i>Communes volontaires : + 10 % par rapport aux taux de participation en vigueur sur les travaux de dissimulation ou de renforcement (selon la technique de sécurisation choisie)</i>

### Réseaux de télécommunications

<b>Enfouissement coordonné des réseaux de télécommunications</b>	0 %
<b>Génie civil pour fibre optique</b> (pose supplémentaire de fourreaux, chambres, etc., réalisée, à la demande de la commune, dans le cadre de travaux d'enfouissement coordonnés de réseaux secs)	0 %
<b>Génie civil pour fibre optique</b> (anticipations situées sur le tracé de collecte et de desserte du futur réseau très haut débit départemental)	100%



## Eclairage public

<b>Installations d'éclairage public</b> (création, extension, rénovation,...)	30 % plafonné 3 500 € HT / candélabre 900 € HT /console
<b>Remplacement des "Ballons fluos"</b>	40 % Plafond : 900 € HT /foyer lumineux
<b>Programme Maîtrise de l'Energie "Facteur 2" de l'ADEME</b> (concerne 27 communes rurales <sup>(*)</sup> entrant dans le programme Facteur 2 de l'ADEME)	50 % Plafond : 900 € HT /foyer lumineux
<b>Diagnostic Eclairage public</b>	30 % du montant HT

## Energie

<b>Audit et diagnostic énergétique</b>	70 % du montant HT
<b>Installation de production électrique à partir d'énergies renouvelables</b> (type panneau solaire ou microcentrale hydraulique)	80 % HT Sur programme FACE ou Départemental

<sup>(\*)</sup> *Listes des 27 communes bénéficiant du programme "Facteur 2" de l'ADEME :*

Amancy, Arbusigny, Archamps, Arenthon, Contamines-Montjoie, Eteaux, Etrembières, Feigères, Frangy, Hauteville-sur-Fier, Lucinges, Machilly, Marcellaz-Albanais, Marigny-Saint-Marcel, Minzier, Mont-Saxonnex, Nancy-sur-Cluses, Petit-Bornand-Les-Glières, Praz-sur-Arly, Saint Jean de Tholome, Saint-Laurent, Sales, Servoz, Val-de-Fier, Vallorcine, Villy-le-Pelloux, Yvoire,